

Le 22 JAN. 2015



Réseau des
Relais Assistants
Maternels
du Bas-Rhin

Reçu par secrétariat le: 27/01/2015



Votre contact
Pôle

Nathalie CURTET
Collectivités, Associations,
Entreprises
03/88/37/75/85
03/88/37/75/73
enfance-jeunesse
@cafstrasbourg.cnafmail.fr

Ligne directe
N° Fax
Courriel

MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER-
PECHELBRONN
MAISON DES ASSOCIATIONS
1 RUE DE L'OBERMATT
67360 DURRENBACH

Objet : rapport d'activités 2013 du réseau départemental des Relais assistants maternels (Ram)

Monsieur le Président,

Je vous invite à prendre connaissance du second rapport d'activités du réseau des Relais assistants maternels (Ram) animé par la Caf du Bas-Rhin.

Ce fonctionnement en réseau permet d'informer et d'accompagner les responsables de Ram quant aux évolutions réglementaires, de veiller à des pratiques homogènes à l'échelle du département, et d'impulser une dynamique à même de faciliter la mise en commun et l'échange de pratiques.

Comme vous le verrez, des évolutions importantes ont été réalisées, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes qui en sont toutes remerciées : lieux d'information, de rencontres et d'échanges, les Ram sont devenus des services de référence tant pour les parents que pour les professionnels de la petite enfance.

Pour 2015 à 2017, des objectifs restent pour autant à partager -avec un soutien majeur et réaffirmé de la Caf-, parmi lesquels :

- la poursuite de l'ouverture de leurs services au carrefour de l'ensemble de l'offre « petite enfance » (accueil individuel, accueil collectif, garde à domicile, etc.) ;
- l'augmentation du temps de fonctionnement des Ram pour leur permettre d'assurer un service de qualité et la couverture de l'ensemble du département ;
- la prise en compte des orientations du « Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents » signé le 10 octobre 2014 par l'ensemble des parties prenantes (Préfecture, Conseil Général, Education Nationale, MSA, Justice, Union Départementale des Associations Familiales, Ville de Strasbourg, Association des Maires du Bas-Rhin, Caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin), consultable en ligne sur le site <http://www.reseaudesparents67.fr>.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour toutes précisions ou pour tout projet dont vous souhaiteriez échanger.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Responsable Adjoint du Pôle

Frédéric EGELE

ac





Rapport d'activité 2013



Réseau des
Relais Assistants
Maternels
du Bas-Rhin

Sommaire

I / Le contexte bas-rhinois de l'offre d'accueil

- A/ Les assistants-es maternels-les du Bas-Rhin
- B/ Les gardes à domicile
- C/ L'accueil collectif

II / La dynamique du réseau des relais assistants-es maternels-les du Bas-Rhin

- A/ Le portrait des relais assistants-es maternels-les du Bas-Rhin
- B/ L'appui au développement des relais assistants-es maternels-les
- C/ L'accompagnement des responsables de relais assistants-es maternels-les

III / Perspectives

Annexes :

- Données issues de l'outil IMAJE (Indicateur de Mesure d'Accueil du Jeune Enfant)
- Document « rôle et missions d'un Relais assistants maternels »
- Etat des lieux des Ram du Bas-Rhin

Les relais assistants-es maternels-les (Ram) dans la nouvelle Convention d'Objectifs et de gestion (Cog)

L'Etat et la Cnaf ont conclu en 2013 et pour quatre ans une nouvelle Cog par laquelle ils s'engagent ensemble autour d'ambitions fortes pour toujours mieux accompagner les familles.

Parmi les orientations retenues figurent l'exigence de qualité pour l'accueil collectif et individuel. Les assistants maternels offrant la majeure partie des solutions d'accueil en France, l'ensemble des objectifs fixés par la Cog impliquent de ce fait une attention accrue portée à l'accueil offert par ces professionnels.

En matière d'accueil individuel, 100 000 enfants supplémentaires devront être accueillis par des assistants maternels dont l'accompagnement sera renforcé grâce au maillage du territoire par les Ram.

La branche famille favorisera ainsi la structuration et le développement des Ram afin d'atteindre l'objectif **d'un Ram pour 70 assistants maternels** ainsi que leur promotion afin d'en améliorer la fréquentation. Elle développera l'implantation des Ram afin de mieux mailler le territoire et renforcera leur accompagnement par les Caf, notamment par l'élaboration d'un référentiel des bonnes pratiques.

Une expérimentation visera à développer dans certains Ram des missions supplémentaires et pourront notamment porter sur le renforcement de l'information des familles et l'accompagnement des assistants maternels.

Une réflexion sera également conduite en vue de développer l'accueil individuel sur les horaires atypiques ou en urgence, en favorisant le fonctionnement des assistants maternels en réseau.

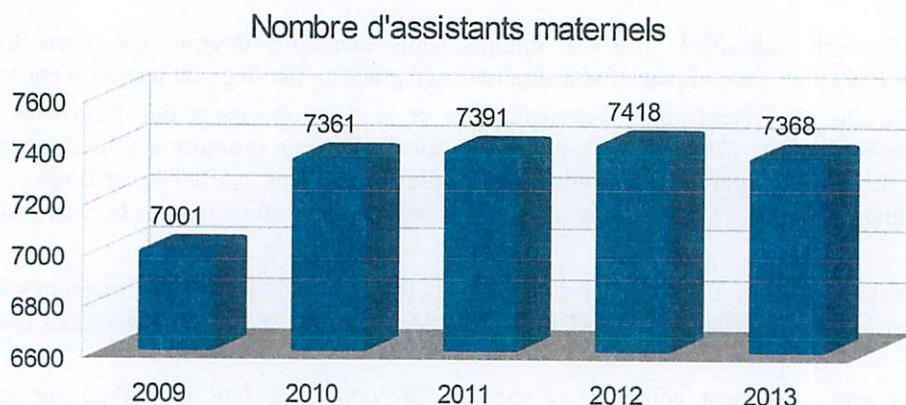
La structuration de l'offre globale pour l'accueil du jeune enfant passera par le développement de l'information et l'accompagnement des familles. La mise en place, sur la base du volontariat, d'un téléservice permettant de centraliser les demandes d'accueil individuel et collectif s'appuiera notamment sur les Ram.

A savoir : la Lettre-Circulaire Cnaf du 2 février 2011 précise les modalités de fonctionnement des Ram et peut à tout moment être communiquée sur simple demande.

I/ Le contexte bas-rhinois de l'offre d'accueil

A / Les assistants-es maternels-les du Bas-Rhin

1. L'évolution du nombre des assistants-es maternels-les : données Imaje (Indicateurs de Mesure de l'accueil des jeunes enfants)

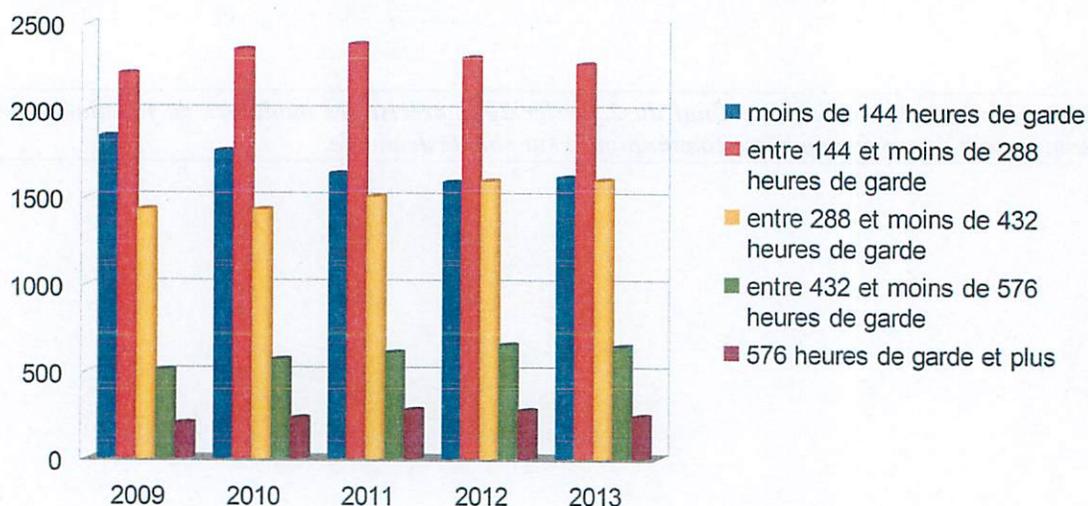


Source : Acoos – Centre Pajemploi

Les assistants-es maternels-les recensés ont été actifs sur au moins un mois dans l'année de référence.

Le nombre d'assistants-es maternels-les en évolution constante depuis l'année 2009 connaît une légère baisse en 2013 (-0,7%).

Répartition des assistants maternels par heures de garde rémunérées



La majorité des assistants-es maternels-les sont rémunérés entre 144 et 288 heures de garde.

2. Le profil des assistants-es maternels-les

L'utilisation d'Imaje permet d'avoir une meilleure connaissance du profil des assistants-es maternels-les en activité.

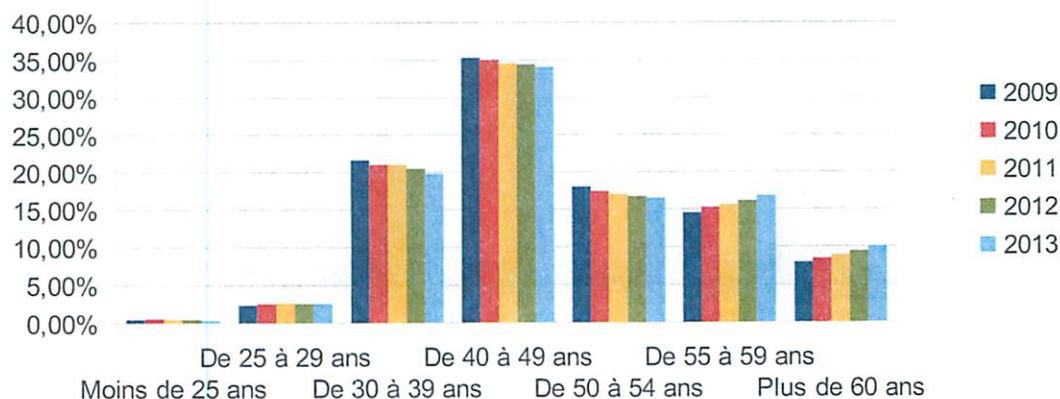
a) Evolution de la répartition des assistants-es maternels-les selon leur âge

Tranches d'âge	2009	2010	2011	2012	2013
Moins de 25 ans	0,4%	0,5%	0,4%	0,4%	0,3%
De 25 à 29 ans	2,3%	2,5%	2,6%	2,5%	2,5%
De 30 à 39 ans	21,6%	21,0%	21,0%	20,5%	19,8%
De 40 à 49 ans	35,3%	35,0%	34,5%	34,4%	34,0%
De 50 à 54 ans	18,0%	17,4%	17,0%	16,7%	16,5%
De 55 à 59 ans	14,5%	15,2%	15,6%	16,1%	16,8%
Plus de 60 ans	7,9%	8,4%	8,9%	9,4%	10,0%

L'âge des assistants-es maternels-les est apprécié au 30 novembre de l'année de référence. Le profil des assistants-es maternels-les selon l'âge permet d'anticiper les besoins de renouvellement de l'offre en matière d'accueil individuel. Cf. la représentation graphique ci-après.

Le nombre d'assistants-es maternels-les de plus de 55 ans progresse régulièrement dans le Bas-Rhin. Le renouvellement des générations est un enjeu fort des missions des Ram.

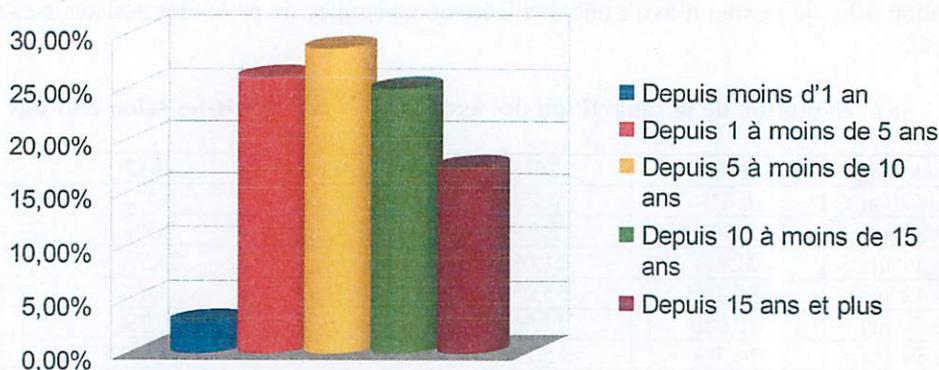
Age des assistants maternels



b) Comparaison territoriale de la répartition des assistants-es maternels-les agréés actifs selon l'ancienneté de leur agrément

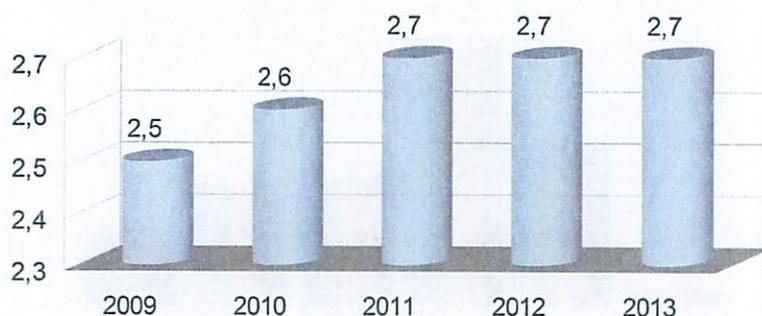
Ancienneté de l'agrément	2012		2013	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Depuis moins d'1 an	212	3,3%	194	3,0%
Depuis 1 à moins de 5 ans	1739	27%	1663	26,0%
Depuis 5 à moins de 10 ans	1971	30,6%	1830	28,7%
Depuis 10 à moins de 15 ans	1509	23,5%	1589	24,9%
Depuis 15 ans et plus	1002	15,6%	1109	17,4%

Représentation graphique :



Ces données sont à interpréter avec prudence car elles sont établies à partir d'une déclaration des parents au Centre Pajemploi. Il s'agit en général du dernier agrément en cours. Néanmoins il apparaît que **ce métier n'est en règle générale pas exercé sur l'intégralité de la vie professionnelle.**

c) Nombre moyen d'enfants gardés par assistant-e maternel-le



La Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2009 autorise les assistants-es maternel-les à accueillir simultanément 4 enfants (sous réserve des conditions liées à l'agrément).

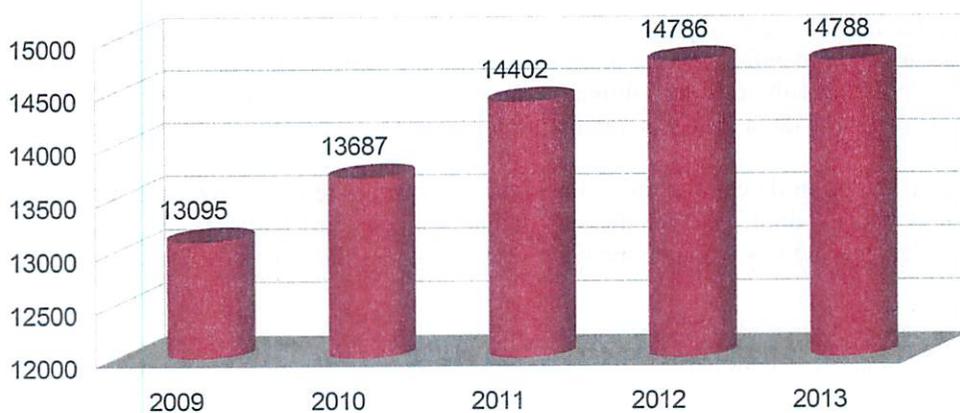
Le nombre moyen d'enfants gardés par un assistant-e maternel-le en activité n'a pas évolué depuis 2011, il est toujours de 2,7 enfants / assistant-e maternel-le.

d) Salaire net moyen des assistants-es maternel-les actifs-ves (en 2012)

Le salaire d'un assistant-e maternel-le est fonction de plusieurs variables dont le nombre d'enfants accueillis, le temps d'accueil des enfants et le taux horaire négocié avec les parents employeurs.

Le salaire **moyen départemental** des assistants-es maternels-les actifs s'établit au mois de novembre 2013 à 826,02 €, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (laquelle comprend la Région Ile de France qui n'est pas représentative).

e) Nombre de familles employant un assistant-e maternel-le

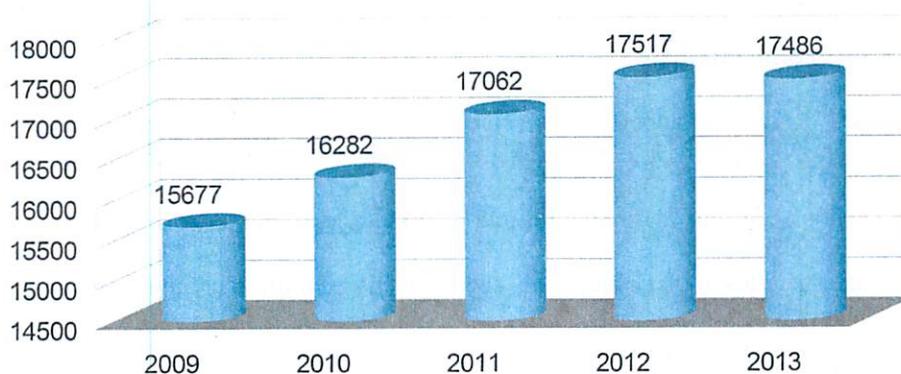


Il s'agit du nombre de familles employant un assistant-e maternel-le au 30 novembre de l'année de référence.

f) Nombre et répartition par âge des enfants gardés par un assistant-e maternel-le

Nombre d'enfants gardés par tranche d'âge	2009	2010	2011	2012	2013
Enfant de moins de 1 an	2 013	2 121	2 226	1902	2136
Enfant de 1 an	2 939	3 218	3 434	3487	2999
Enfant de 2 ans	3 091	2 944	3 274	3450	3462
Enfant de 3 ans	2 896	2 987	2 884	3198	3384
Enfant de 4 ans	2 563	2 674	2 807	2907	2889
Enfant de 5 ans	2 175	2 338	2 437	2573	2616
Total	15 677	16 282	17 062	17 517	17486

Nombre d'enfants accueillis chez un assistant-e maternel-le



3. L'activité d'assistant-e maternel-le (pour mémoire)

L'assistant-e maternel-le est un professionnel de la petite enfance pouvant accueillir régulièrement à son domicile de un à quatre enfants (voire plus sur dérogation) confiés par leurs parents.

Avant d'accueillir un enfant, il doit obligatoirement avoir été agréé par le Président du Conseil Général après avis des services de la Pmi. Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel.

A l'issue de l'obtention de cet agrément, l'assistant-e maternel-le doit suivre une formation d'une durée de cent vingt heures, dont soixante doivent obligatoirement être réalisées avant l'accueil du premier enfant. Les soixante heures restantes peuvent être effectuées dans les deux ans qui suivent ce premier accueil.

L'assistant-e maternel-le peut choisir d'exercer son métier :

- à son domicile ;
- dans une crèche familiale ;
- dans une Maison d'assistants-es maternels-les (Mam).

L'assistant-e maternel-le peut également s'orienter vers un équipement d'accueil collectif, mais dans ce cas, il ne relève plus de la convention collective des assistants-es maternels-les.

• L'accueil chez un assistant-e maternel-le indépendant

Les parents sont employeurs de l'assistant-e maternel-le et doivent respecter la réglementation du travail en vigueur, ainsi que la convention collective des assistants-es maternels-les du particulier employeur applicable depuis janvier 2005.

Celle-ci définit en particulier les conditions minimales de rémunération ainsi que l'obligation d'établir, pour chaque enfant accueilli, un contrat de travail écrit. L'assistant-e maternel-le est salarié et rémunéré directement par les parents.

Pour les enfants âgé(s) de moins de 6 ans, les parents peuvent bénéficier du complément de libre choix du mode de garde (Cmg) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

La Caf ou, le cas échéant, la Caisse de Mutualité sociale agricole (Msa) prend en charge :

- 100% des cotisations sociales dues pour l'assistant(e) maternel(le) ;
- une partie de la rémunération du salarié : le montant de cette aide dépend des revenus, du nombre d'enfants à charge et de leur âge : **un minimum de 15% de la dépense restera toutefois à charge des parents.**

En 2013, 39 549 familles ont bénéficié de la Paje.
--

• L'accueil en crèche familiale

La crèche familiale, également appelée « service d'accueil familial » emploie des assistants-es maternels-les agréés qui accueillent à leur domicile de un à quatre enfants généralement âgés de moins de quatre ans.

La crèche familiale est placée sous la direction d'une puéricultrice, d'un médecin ou d'une éducatrice de jeunes enfants.

Les assistants-es maternels-les font l'objet d'un encadrement et d'un accompagnement professionnel assuré par le personnel de la crèche.

Les enfants bénéficient également du suivi de l'équipe et de temps de regroupement favorisant leur éveil et leur socialisation.

L'assistant-e maternel-le est rémunéré par le gestionnaire de la crèche. Un contrat d'accueil est passé entre la famille et l'établissement. Les tarifs sont définis en fonction d'un barème national et varient en fonction des revenus et de la composition de la famille.

Il existe dans le Bas-Rhin **21 crèches familiales** qui offrent **1837 places** (chiffres 2012).
Le montant 2013 des prestations de service versées aux gestionnaire de crèches familiales a représenté **7 661 483 €**

- **L'accueil en Mam**

La Loi du 9 juin 2010 rend possible l'exercice du métier d'assistant-e maternel-le à l'extérieur de son domicile et permet à quatre assistants-es maternels-les au plus d'accueillir chacun un maximum de quatre enfants simultanément dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants.

Pour pouvoir exercer dans une Mam, la personne concernée doit obligatoirement être titulaire d'un agrément délivré par le Président du Conseil Général après avis des services de la Pmi. Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel et fixe le nombre et l'âge des mineurs qu'il est autorisé à accueillir simultanément dans la Mam.

L'assistant-e maternel-le exerçant dans une Mam est salarié du parent qui l'emploi qui est donc assujetti au respect de la réglementation du code du travail et à la convention collective nationale de travail des assistants-es maternels-les du particulier employeur.

Le département du Bas-Rhin compte **13 Mam** au 31 décembre 2013.

4. Les aides auxquelles peuvent prétendre les assistants-es maternels-les :

La Caf accompagne les assistants-es maternels-les :

- par le versement de la prime d'installation pour les assistants-es maternels-les nouvellement agréés

Afin de favoriser le développement de l'offre d'accueil individuel et renforcer l'attractivité du métier d'assistant-e maternel-le, les Caf et, le cas échéant, les caisses de Msa, versent une prime à l'installation de 300 ou 600€ aux assistants-es maternels-les agréés pour la première fois.

Cette prime est destinée à compenser les frais liés à l'achat de matériel (puériculture, jouets, etc.) nécessaire à l'accueil d'un jeune enfant.

Pour l'année 2013, **262 primes** ont été versées pour un montant total de **102 600 €** réparti en 153 primes à 300 €, 87 primes à 500 € et 22 primes à 600 €.

- par le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (PALA)

Un prêt à l'amélioration du lieu d'accueil peut être versé par la caisse d'Allocations familiales ou le cas échéant la caisse de Mutualité sociale agricole (Msa) aux assistants-es maternels-les agréés ou en cours d'agrément, en cours de renouvellement ou d'extension de leur agrément.

Les assistants-es maternels-les exerçant dans une Maison d'assistants-es maternels-les peuvent également en bénéficier à condition qu'ils soient déjà titulaires de l'agrément spécifique pour exercer en dehors de leur domicile.

Ce prêt est destiné à financer des travaux visant à améliorer l'accueil, la santé ou la sécurité des enfants accueillis au domicile de l'assistant-e maternel-le ou dans la Mam.

D'un montant de 10 000€ maximum, il est accordé sans intérêt dans la limite de 80% du coût total des travaux. Il est remboursable en 120 mensualités maximum.

B/ La garde à domicile

L'enfant peut être gardé au domicile de ses parents, il s'agit de la garde à domicile.

L'intervention d'une garde d'enfant à domicile peut s'effectuer selon trois modes :

- emploi direct : les parents emploient directement un salarié, soit en garde simple (seul le ou les enfant(s) de la famille employeur est (sont) gardés, soit en garde partagée (plusieurs familles peuvent se partager l'emploi d'un salarié à domicile) ;
- mandataire : les parents restent l'employeur du salarié mais délèguent les démarches administratives à un organisme agréé qualité ;
- prestataire : les parents sont clients d'un prestataire de service agréé qualité qui emploie le salarié

Les gardes à domicile relèvent de la convention collective nationale des salariés du particulier-employeur. Les salariés employés directement par les parents ne sont pas soumis à agrément (à la différence des assistants-es maternels-les.)

En 2013, 197 enfants de moins de 3 ans ont été bénéficiaires du Complément Mode de Garde – Garde à domicile.

C/ L'accueil collectif dans le Bas-Rhin

La Caf accompagne techniquement et soutient financièrement les établissements et services d'accueil de la petite enfance (chiffres au 31 décembre 2012).

	Nombre de structures	Nombre de places
Crèches et multi accueils de quartier	122	4392
Crèches de personnel	5	136
Crèches hospitalières	4	155
Crèches parentales	24	339
Jardins d'enfants	6	355
Micro crèches psu	13	130
Micro crèche cmg/paje	25	247
Total	199	5754

En 2013, le montant des prestations de service versées aux gestionnaires petite enfance du Bas-Rhin, hors crèches familiales, a représenté 30 982 712 €.

II / La dynamique du réseau des Ram du Bas-Rhin

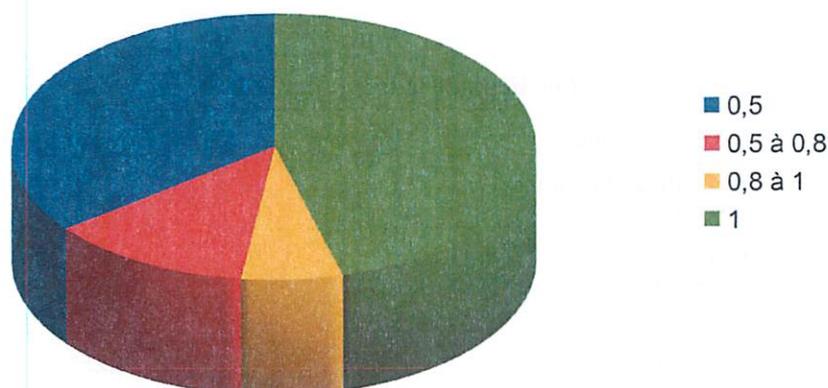
Au 31 décembre 2013, **46 Ram** sont dénombrés sur le département avec un total de **48 responsables**.

A/ Le portrait des Ram bas-rhinois

1. Le temps de fonctionnement des Ram

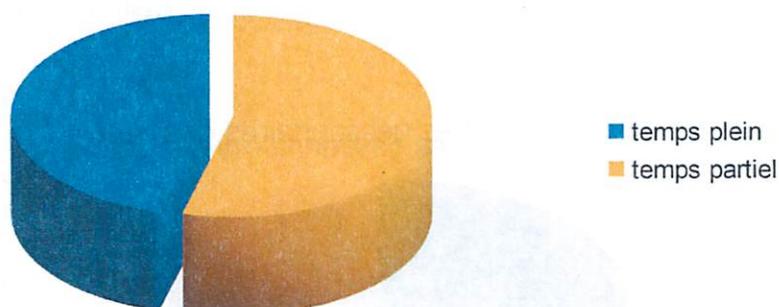
Le temps de fonctionnement des Ram est à mettre en relation avec le temps de travail des responsables de Ram :

Temps de travail des responsables



Sur les 48 responsables de Ram, **22 travaillent à temps plein** (soit 45,83 % de l'ensemble des temps travaillés), 17 travaillent à mi-temps et 9 au-delà d'un mi-temps. On constate une augmentation du nombre de responsables qui travaillent à temps plein (18 en 2012).

Le temps partiel reste toujours dominant sur le département et représente 54,16% de l'ensemble des temps de travail des responsables de Ram.



Le temps de travail des 48 responsables de Ram correspond en 2013 à 36,75 Equivalent Temps Plein (ETP), soit **une moyenne de temps de travail de 0,77 ETP par responsable**.

Dans certains cas, le responsable du Ram cumule sa fonction avec un poste de coordination sur le territoire : 4 responsables sont ainsi dans cette situation. La Caf est vigilante au cumul des fonctions afin que le temps de travail défini pour le Ram soit bien identifié et respecté.

La Branche Famille porte une attention accrue à l'accueil offert par les assistants-es maternels-les et de ce fait un enjeu fort porte sur le nombre d'assistants-es maternels-les par Ram.
 Dans le Bas-Rhin, on compte ainsi en moyenne **1 Ram pour 160 assistants-es maternels-les**.
A noter que sur les 7 368 assistants maternels en activité en 2013, 6 438 résident sur un territoire couvert par un Ram, soit 87,38%.

2. La formation de base des responsables

Les missions de Ram demandent des compétences en direction des adultes et des enfants. Au-delà du diplôme, l'intérêt d'une candidature porte sur les expériences professionnelles et les compétences requises. Le niveau Bac+2 est néanmoins recommandé pour le poste de responsables de Ram.

Dans le Bas-Rhin, les responsables sont majoritairement de formation Educateur-trice de Jeunes Enfants, avec à la marge d'autres profils :

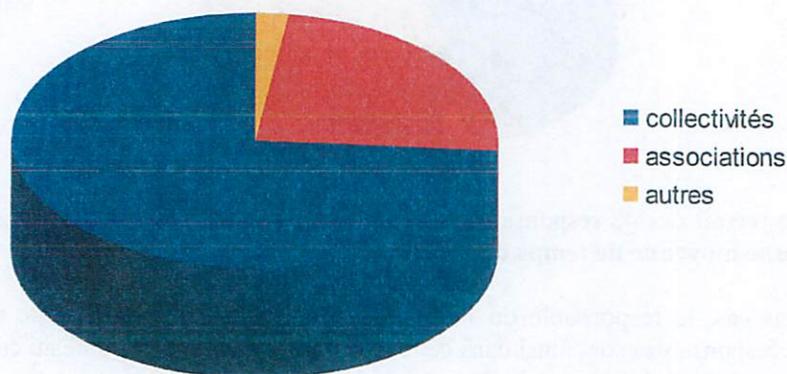
Etat de lieux de la formation initiale en 2013		
Formation	Nombre	Pourcentage
Educateur de jeunes enfants	38	79,17%
Conseillère en économie sociale et familiale	2	4,16%
Infirmière	3	6,25%
Autres (licence, maîtrise, DEFA)	5	10,42%

3. Les gestionnaires des Ram

Sur les 46 Ram du Bas-Rhin :

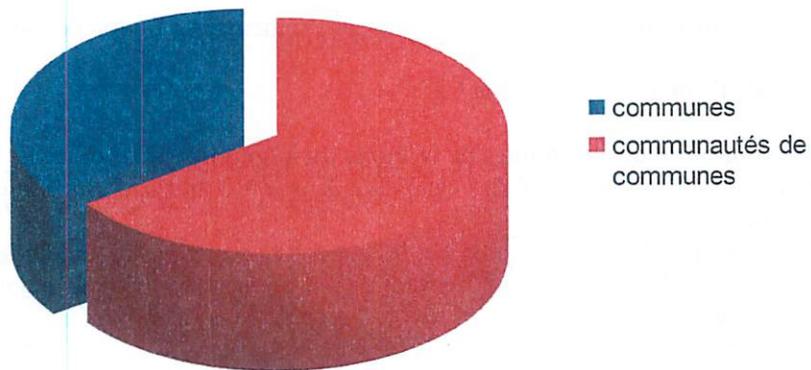
- 16 Ram sont à gestion municipale, soit **34,78%** ;
- 18 sont gérés par une Communauté de Communes, soit **39,14%** ;
- 11 Ram sont à gestion associative, soit **23,91%** qui tous agissent dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) ;
- 1 Ram est géré par un établissement public (Institution de Gestion Sociale des Armées), soit **2,17%**

Les gestionnaires des Ram



4. Le champ territorial des Ram

Le champ territorial des Ram



Le champ territorial d'un Ram correspond en majorité au découpage d'une Communauté de Communes ou d'un regroupement de communes (65,22%).

Dès lors que l'on quitte le territoire de la CUS, l'intervention du Ram se fait pratiquement partout sur un territoire intercommunal.

B/ L'appui au développement des Ram

1. Un nombre croissant de Ram

Au 31 décembre 2013, **46 Ram** sont dénombrés sur le département avec un total de **48 responsables**.

En 2013, un nouveau Ram a été agréé par la Caf :

- **Ram de la communauté de communes de la Porte du Vignoble (Marlenheim)** : le projet du Ram avait été annoncé dès 2011 et intégré dès cette date dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la communauté de communes.
Le Ram a ouvert ses portes en janvier 2013 et les actions mises en place tout au long de l'année ont permis de le faire connaître aux usagers. Le Ram s'est également donné pour objectif de valoriser la formation des assistants-es maternels-les en les aidant dans leur démarche de recherche de formation avec les modalités pratiques nécessaires.
La convention du Ram a été signée jusqu'au 31 décembre 2014.

A noter : le Conseil d'Administration de la Caf du Bas-Rhin porte une attention particulière au développement des Ram. En ce sens, une orientation forte consiste à poursuivre l'accompagnement à la création de nouveaux Ram et à l'augmentation des temps de fonctionnement des Ram existants.

A ce titre, en 2013, les Ram suivants ont augmenté leur temps de travail :

- augmentation du temps de travail du Ram de **La Petite Pierre** de 0,5 à 1 ETP ;
- augmentation du temps de travail du Ram de **Diemerigen (Alsace Bossue)** de 0,5 à 1 ETP ;
- augmentation du temps de travail du Ram de **Durrenbach (Sauer – Pechelbronn)** de 0,8 à 1 ETP ;
- augmentation du temps de travail des Ram de **Strasbourg** de 4,9 à 5 ETP.

2. L'implantation des différents Ram du département du Bas-Rhin

Elle se caractérise ainsi :



C/ L'accompagnement des responsables de Ram

Depuis mai 2011, le Réseau des Ram du Bas-Rhin est animé par une Conseillère technique de la Caf.

Le fait d'affecter une professionnelle et de la spécialiser dans cette fonction représente un investissement conséquent en direction des Ram bas-rhinois. Cela témoigne également que la Caf du Bas-Rhin prend en considération l'importance du rôle assuré par les Ram au service des familles.

1. Le fonctionnement du Réseau des Ram du Bas-Rhin

Le réseau fonctionne sous forme de rencontres organisées par les services de la caf. **Deux sortes de réunions sont ainsi organisées durant l'année :**

- **des réunions départementales** : ces réunions regroupent l'ensemble des responsables de Ram, elles ont une fréquence de 3 à 4 fois par an et sont l'occasion de :
 - diffuser l'information institutionnelle et de pouvoir en échanger ;
 - rencontrer des professionnels des différents organismes qui sont en relation avec les responsables de Ram ;
 - restituer les travaux effectués dans le cadre des réunions territoriales.

En 2013, 3 réunions départementales ont eu lieu et ont permis aux responsables de Ram du département de rencontrer :

- la Pmi : présentation de la charte qualité des assistants maternels, du livret d'accueil ;
- le centre ressource handicap du Bas-Rhin avec les associations AAPEI et JPA ;
- le service des prestations familiales de la Caf avec une présentation du site caf.fr.

- **des réunions territoriales** : **3 secteurs** ont été définis sur le département permettant une répartition équitable des Ram.

- **Secteur Sud** avec les Ram de : Barr, Benfeld, Boofzheim, Erstein, Marckolsheim, Marlenheim, Molsheim, Obernai, Rosheim, Schirmeck, Sélestat, Villé, Wasselonne, Wiwersheim ;
- **Secteur Centre** avec les Ram de : Bischheim, Eckbolsheim, Fegersheim, Geispolsheim, Lingolsheim, Illkirch Graffenstaden, Oberhausbergen, Hœnheim, Ostwald, Schiltigheim, Strasbourg, Wolfisheim, Igesa ;
- **Secteur Nord** avec les Ram de : Diemerigen, Durrenbach, Haguenau, Hatten, Hohwiller, Herrlisheim, Hochfelden, Ingwiller, La Walck, Niederbronn-Les-Bains, Sarre-Union, Saverne, La Petite Pierre, Wissembourg.

Les différents groupes se réunissent environ 4 fois par an et travaillent sur différentes thématiques.

En 2013, 12 réunions territoriales ont eu lieu.

Les travaux entrepris ont porté sur les sujets suivants :

- **élaboration d'un document sur le rôle et les missions d'un comité de pilotage Ram** : la mise en place d'un comité de pilotage annuel Ram est préconisée mais certains territoires ne l'ont pas mis en place. Ce document à destination des élus pourra être un levier pour ce faire ;
- **élaboration de fiches sur le développement de l'enfant de 0 à 3 ans** : ces fiches, à destination des assistants-es maternels-les seront disponibles dans les Ram et ont pour but d'aider les professionnels dans les différents stades d'évolution de l'enfant ;

- mise à jour de la **fiche des disponibilités des assistants-es maternels-les** en y intégrant les demandes d'accueil spécifiques des parents. Cette fiche reste à être finalisée.

Des groupes de travail se sont également déroulés tout au long de l'année animés par la conseillère technique :

- **groupe de travail sur le référentiel métier et sur la définition des missions des Ram** : un document à destination des élus sur les missions des Ram a été élaboré et sert de support lors des rencontres sur le terrain (cf annexe)
- **groupe de travail sur le contrat de travail** : le document a été finalisé et distribué à l'ensemble des Ram du département. Ce groupe devra se réunir annuellement pour assurer un suivi et mettre à jour si nécessaire les fiches élaborées.
- **groupe de travail sur la garde à domicile** : une première version d'un document avec les informations nécessaires à connaître sur la garde à domicile et à destination des Ram a été élaboré. Une version moins complexe à destination des parents est également prévue.
- **groupe de travail pour l'élaboration d'un « livret de valorisation des compétences de l'assistant-e maternel-le »** : ce groupe composé de trois Ram et de la Caf a créé pour les assistants-es maternels-les fréquentant les activités mises en place par les Ram afin de valoriser leur fréquentation au Ram auprès des parents employeurs.

Les documents élaborés dans ce cadre sont disponibles auprès de la Caf.

D'autres groupes de travail animés par le Conseil général et auxquels participent la conseillère technique ainsi que certains Ram se sont déroulés durant l'année 2013 :

- **groupe sur la charte qualité de l'accueil individuel** : la charte a été finalisée après un test auprès d'un groupe d'assistants-es maternels-les accompagné par un Ram. La diffusion de cette charte se fera par le biais des Ram qui devront travailler avec les assistants-es maternels-les de leur secteur afin que ces derniers s'approprient la charte ;
- **groupe de travail sur les maisons d'assistants-es maternels-les (Mam)** : le groupe multi partenarial composé de représentants du Conseil général, de la Caf, de la Msa, de Ram, de représentants de parents et d'assistants-es maternels-les a pour objectif d'établir un document d'aide à la création d'une Mam destiné aux porteurs de projets. Le document finalisé sera également mis à disposition des Ram du Bas-Rhin, ceux-ci étant souvent contactés pour les projets de Mam.

2. Une mission au niveau national

L'année 2013 a permis la finalisation des travaux nationaux sur les nouveaux outils pour les Ram.

Un guide référentiel a été finalisé et comprend :

- un projet de fonctionnement accompagné de sa méthodologie ;
- une trame d'évaluation annuelle et de fin de contrat avec également une méthodologie ;
- un référentiel national sur le profil de poste du responsable de Ram et son référentiel de compétences.

Les documents n'ont à ce jour pas été diffusés au niveau national et nécessiteront un accompagnement de la part de la Caf.

3. Etat des lieux des Ram du Bas-Rhin

Les Ram du Bas-Rhin ont été rencontrés par la Conseillère thématique pour un échange sur le fonctionnement de chacun. Ces rencontres se sont déroulées sur plusieurs mois et terminées fin 2013.

Un état des lieux des pratiques a ainsi été posé sur la base de la lettre-Circulaire de février 2011 et a permis de dégager des pistes de travail afin d'aider au mieux les responsables des Ram dans leurs pratiques quotidiennes.

Les échanges ont été riches et ont permis de mieux appréhender le quotidien des responsables des Ram qui travaillent souvent seuls.

Grâce à cet état des lieux, des piste de travail ont été dégagées et seront l'occasion de mettre en place de nouveaux groupes de travail, certains ayant déjà débuté. (cf annexe)

Ce que pensent les responsables des Ram du réseau dans le cadre de l'écoute client menée par la Caf :

Selon les responsables de Ram, le réseau permet tout d'abord la rencontre des animatrices de Relais. Les rencontres des animatrices dans le cadre du réseau permettent :

- des échanges sur la pratique quotidienne, de rompre l'isolement dans lequel les animatrices sont amenées à effectuer leurs missions ;
- d'élaborer des outils thématiques comme le développement de l'enfant, de disposer d'une cartographie des Ram ;
- d'élaborer des outils communs de travail ou d'information en direction des parents et/ou assistants maternels ;
- d'accueillir dans de bonnes conditions et une bonne écoute les nouvelles animatrices de relais
- la création de partenariats inter-relais dans le cadre des animations collectives ;
- une réflexion commune du développement des missions et des démarches formatives en lien avec l'animatrice du réseau et les conseillères techniques.

La nécessité de réunions régulières et de créer un réseau départemental afin de rompre l'isolement est soulignée.

Outre le fait de permettre aux responsables de Ram de travailler ensemble, la mise en réseau a également apporté :

« 1) Une réflexion commune

A la fois sur nos missions en général et nos pratiques au quotidien, les réunions départementales encadrées par Nathalie Curtet nous ont permis de mieux se connaître et de mutualiser les compétences et les savoirs de chacun, chacune. Ce travail « interactif » nous a fait passer d'une démarche informative à une démarche participative

2) Une culture et une cohérence de pratiques

Ces réflexions communes et toutes les informations centralisées dans un premier temps par Nathalie Curtet, puis dans un second temps, diffusées au niveau du réseau visent à nous donner une culture professionnelle apportant aux responsables de Ram une compétence qui caractérise une vraie maîtrise de nos champs d'intervention

3) Un sentiment d'appartenance

Responsable de Ram est une profession qui s'est construite sur 20 ans et qui aujourd'hui émerge comme une profession véritablement prise en considération. Le réseau a contribué à nous donner cette légitimité auprès des institutions et des gestionnaires.

4) Une dynamique d'équipe

Le nombre de Ram étant en constante progression, la création de regroupement par secteur nous a permis de travailler sur les secteurs plus proches de nos Ram et de réfléchir à des problématiques plus locales.

Nos réunions ont contribué au développement de nouvelles approches professionnelles qui ont permis de mettre en place de nouveaux projets notamment une formation en relation humaine « les bases en communication relationnelle » et actuellement des séances de retour sur pratiques avec une psychologue.

En dehors des réunions accompagnées par Nathalie Curtet, nous organisons aussi des temps de rencontre plus informels qui nous donnent la possibilité de travailler ensemble sur du « pratico-pratique » et ainsi de nous auto former autrement.

5) Un accompagnement des nouvelles responsables de Ram

Le réseau devient alors ressource et permet aux nouvelles responsables un réel soutien par rapport aux questions pratiques. »

III / Perspectives

De nombreuses perspectives de travail sont recensées :

- **poursuivre le développement des Ram, par la création de nouveaux Ram et par l'extension des temps de fonctionnement des Ram existants ;**
- **développer la professionnalisation des assistants-es maternels-les afin de renforcer l'attractivité de ce métier et permettre le renouvellement de ce métier vieillissant ;**
- **poursuivre l'accompagnement des responsables de Ram : l'augmentation du nombre de Ram et la consolidation des Ram existants vont intensifier le besoin d'accompagnement de ces professionnels ;**
- **déployer les documents du référentiel national diffusé par la Cnaf et en accompagner l'appropriation ;**
- **poursuivre et finaliser les travaux thématiques débutés en sous-groupes :**
- **continuer à faire reconnaître les Ram comme véritables lieux d'information petite enfance, en s'appuyant si possible sur les Ram pour qu'ils centralisent les demandes d'accueil et orientent les familles en fonction de leurs besoins réels et des disponibilités ;**
- **tenir à jour les listes d'assistants-es maternels-les sur mon-enfant.fr.**
- **réaliser un rapport d'activités annuel pour rendre compte de l'activité réalisée au sein du réseau départemental.**

*Le réseau des Ram du Bas-Rhin souhaite rester dans la dynamique engagée pour développer des projets, rester à l'écoute des parents et assistants-es maternels-les et travailler de concert avec les Ram à la qualité de l'accueil des jeunes enfants.
La Conseillère technique thématique en charge de l'animation du Réseau se tient à votre disposition pour toutes précisions – Nathalie Curtet – 03 88 37 75 85.*

Annexes

Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin

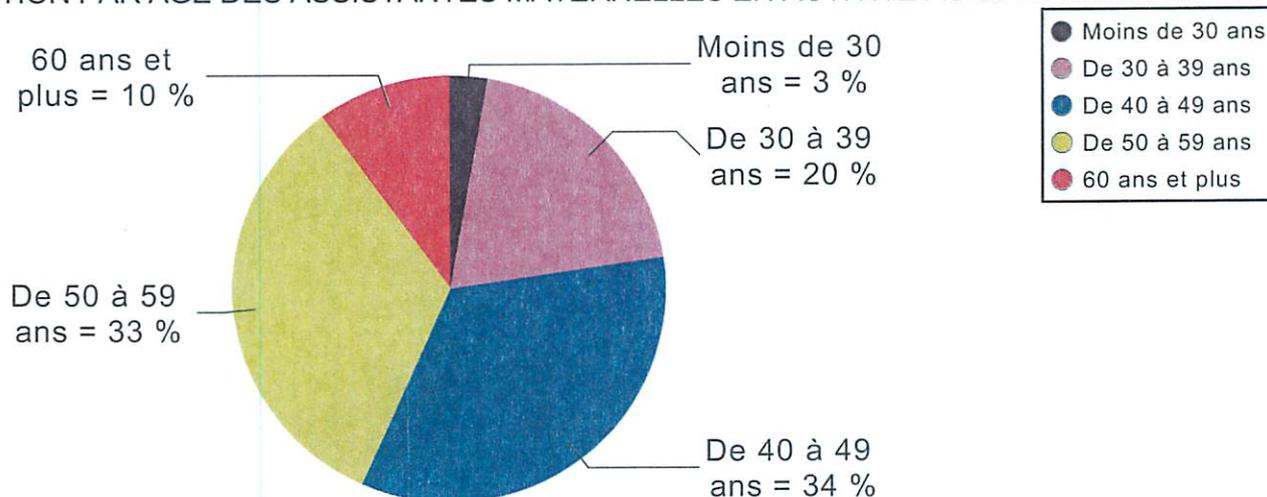
Zone d'étude	Département	BAS RHIN
Zone de référence	National (FM)	FRANCE METROPOLITAINE
Décisionnel	Relais Assistantes Maternelles	

Evolution de l'offre d'accueil des jeunes enfants

TERRITOIRES Années	BAS RHIN				FRANCE METROPOLITAINE	
	2011	2012	2013	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2013	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Assistantes maternelles agréées en activité au 30/11	6 435	6 433	6 385	-0,4 %	305 113	+0,0 %
Assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Caf & Msa < 3 ans	17,4	17,4	17,4	+0,2 %	13,8	+0,7 %
Assistantes maternelles en activité pour 1 E.T.P. animatrice RAM *	ND	200,1	184,9	ND	117,9	ND
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants Caf & Msa < 3 ans *	ND	19,8	20,6	ND	16,9	ND
Enfants scolarisés pour 100 enfants Caf & Msa de moins de 3 ans	ND	2,0	ND	ND	ND	ND
Part des assistantes maternelles en activité de 60 ans et plus	8,9 %	9,4 %	10,0 %	+0,5	8,4 %	+0,6

*: présence de données Non Validées (NV) en 2013 pouvant fausser l'évolution annuelle

REPARTITION PAR AGE DES ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE AU 30 NOVEMBRE 2013



Département BAS RHIN 2013

SOURCES : CNAF, CCMSA et AcoSS-Centre Pajemploi, IMAJE

Interprétation et limites

L'évolution de l'offre de garde est mesurée en fonction du nombre d'assistantes maternelles agréées recensées comme actives avec emploi au 30 novembre dans les bases de gestion du Centre Pajemploi de l'AcoSS et concerne le régime général et agricole. Le nombre de places en accueil collectif est extrait des bases de gestion des Caf (Sias - Afc). Les micros crèches financées par la Paje ne sont pas prises en compte dans l'offre. Les données de l'éducation nationale sur la scolarisation seront prises en compte dans une version ultérieure. Le nombre d'enfants Caf et Msa est calculé au 31 décembre. La part des assistantes maternelles de 60 ans et plus donne une indication sur les besoins de renouvellement de la profession et sur la pérennité de l'offre.

La mesure de l'offre couverte par la scolarisation en école maternelle est effectuée sur le lieu de scolarisation. L'offre est donc estimée par l'usage. Les effectifs en école maternelle sont recensés sur le lieu de scolarisation au moment

de la rentrée scolaire (constat de rentrée). Ce dénombrement est exhaustif pour le secteur public et le secteur privé. En France métropolitaine la part du secteur public pour les moins de 3 ans était de 76 % en 2012. Les effectifs étant neutralisés en dessous de 5 individus, une perte d'information est possible en cas de constitution d'une zone personnalisée agrégeant des territoires où le secret statistique a été appliqué.

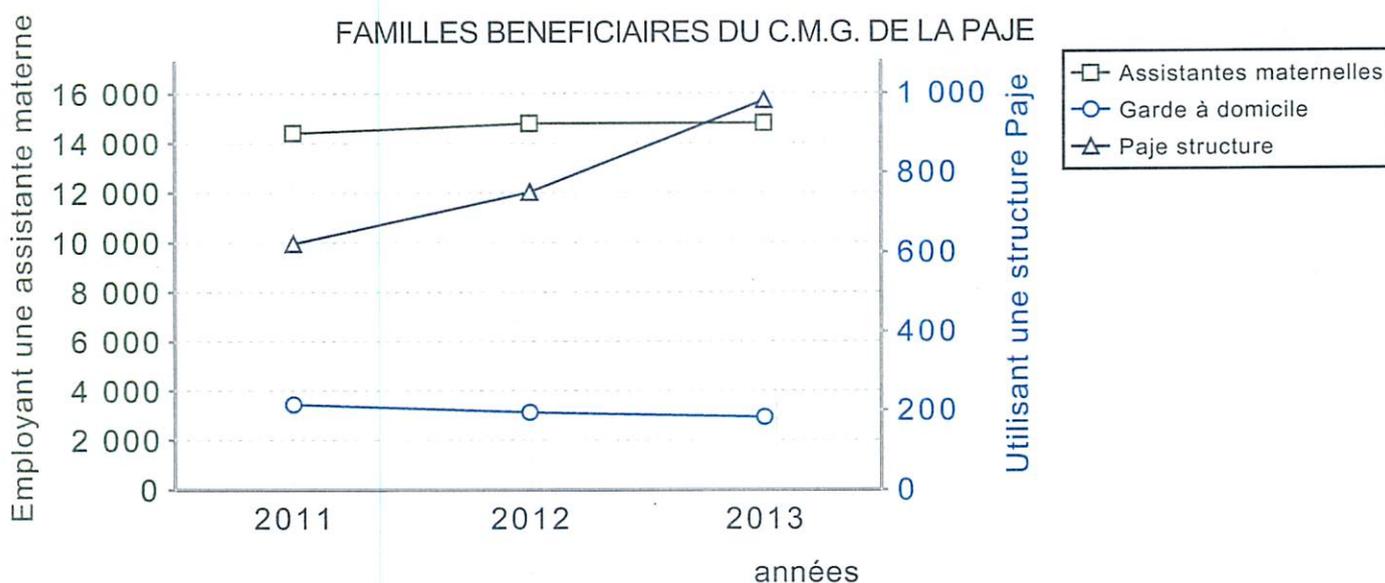
Toutes les tendances sont calculées en évolution annuelle moyenne par un algorithme statistique, qui limite les effets d'une hausse et d'une baisse successives (valeur de l'année intermédiaire). Les évolutions annuelles en points mesurent les évolutions de pourcentages, celles en pourcentages correspondent à des effectifs. Les pictogrammes correspondent à des évolutions supérieures ou inférieures à 2 % pondérées dans le cas d'une évolution en points. Les évolutions sont amplifiées dans les territoires peu peuplés. Par exemple si le territoire compte 5 assistantes maternelles (valeur qui sépare en deux les communes avec assistantes maternelles), une assistante maternelles en plus ou en moins correspondra à une évolution de l'ordre de 20 %.

Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin

Zone d'étude	Département	BAS RHIN
Zone de référence	National (FM)	FRANCE METROPOLITAINE
Décisionnel	Relais Assistantes Maternelles	

Evolution du public potentiel avec enfants

TERRITOIRES Années	BAS RHIN				FRANCE METROPOLITAINE	
	2011	2012	2013	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2013	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	34 061	33 929	33 689	-0,5 %	2 030 295	-0,7 %
Enfants Caf & Msa < 3 ans	37 081	36 913	36 665	-0,6 %	2 210 918	-0,7 %
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants < 3 ans	11,9 %	12,6 %	12,9 %	+0,5	13,7 %	+0,4
Familles employant une assistante maternelle	14 402	14 786	14 788	+1,3 %	788 934	+0,0 %
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans employant une salariée à domicile	214	194	182	-7,8 %	31 454	-6,7 %
Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche ou garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)	622	751	982	+25,6 %	39 722	+19,2 %
Taux de familles Caf avec enfants < 3 ans dont tous les parents travaillent	52,4 %	52,1 %	51,6 %	-0,4	52,7 %	-0,3
Part des premières naissances chez les moins de 1 an Caf & Msa	43,9 %	42,9 %	43,4 %	-0,2	41,4 %	-0,5



Département BAS RHIN 2013

SOURCES : CNAF, CCMSA et AcoSS-Centre Pajemploi, IMAJE

Interprétation et limites

Le public potentiel des Relais Assistantes Maternelles est constitué de l'ensemble des familles, tous régimes confondus, avec enfants de moins de 3 ans. Ces familles ont, ou sont susceptibles d'avoir recours à un mode de garde : assistante maternelle, garde à domicile, micro crèche ou structure de garde à domicile Paje.

Les familles employant une assistante maternelle et celles utilisant une structure Paje (micro crèche ou garde à domicile ou crèche familiale hors PSU) sont celles faisant garder au moins un enfant de moins de six ans.

Le taux de familles dont tous les parents travaillent (couples biactifs avec emploi et / ou monoparents avec emploi) est mesuré à partir des seules données Caf. Il peut donc être minoré dans les territoires où les ressortissants du régime agricole sont nombreux. Sur la France entière le nombre de familles Msa avec enfants de moins de 3 ans représente

2,5 % de celles du régime général.

Généralement les familles qui ont leur premier enfant ont un besoin important d'information sur les modes d'accueil. Par ailleurs la part des familles avec une première naissance est un indicateur du potentiel de naissances ultérieures (actuellement l'indice de fécondité est de 2 enfants par femme).



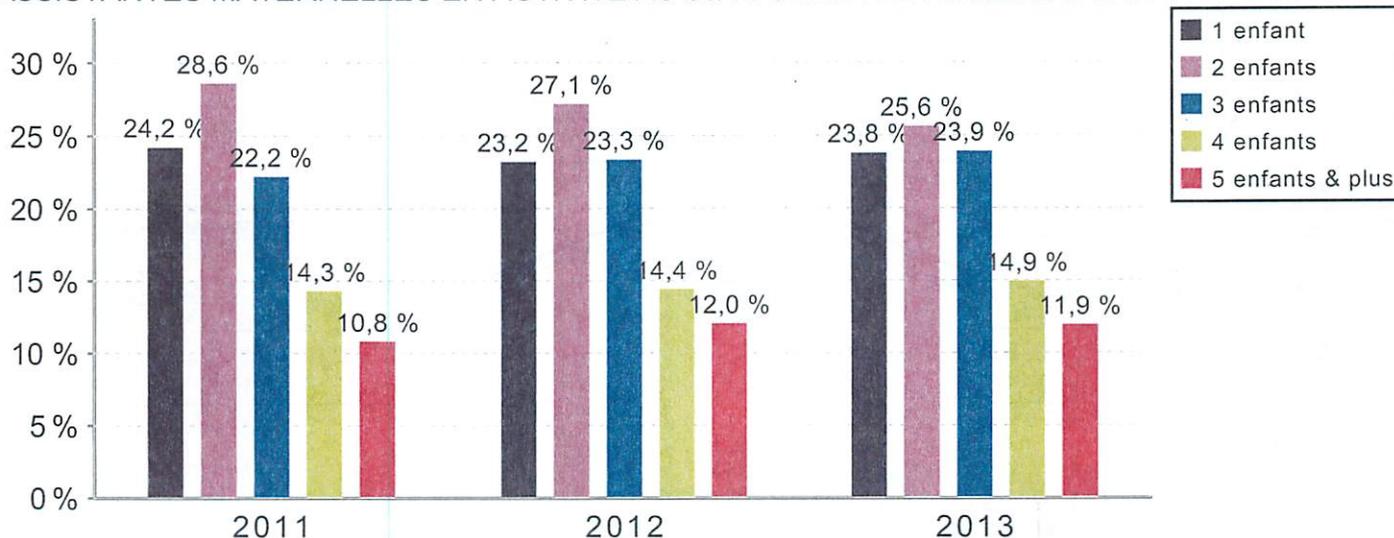
Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin

Zone d'étude	Département	BAS RHIN
Zone de référence	National (FM)	FRANCE METROPOLITAINE
Décisionnel	Relais Assistantes Maternelles	

Evolution du public potentiel des assistantes maternelles

TERRITOIRES Années	BAS RHIN				FRANCE METROPOLITAINE		
	2011	2012	2013	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2013	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	
Enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle	17 062	17 517	17 486	+1,2 %	916 926	-0,1 %	
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	8 934	8 839	8 597	-1,9 %	620 249	-1,2 %	
Assistantes maternelles accueillant 1 ou 2 enfants	3 395	3 237	3 150	-3,7 %	130 726	+0,3 %	
Assistantes maternelles accueillant 3 ou 4 enfants	2 346	2 424	2 476	+2,7 %	124 743	-0,5 %	
Assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	694	772	759	+4,6 %	49 644	+0,4 %	
Part des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	10,8 %	12,0 %	11,9 %	+0,6	16,3 %	+0,1	

ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE AU 30/11 SELON LE NOMBRE D'ENFANT ACCUEILLIS



Département BAS RHIN 2013

SOURCES : AcoSS-Centre Pajemploi, IMAJE

Interprétation et limites

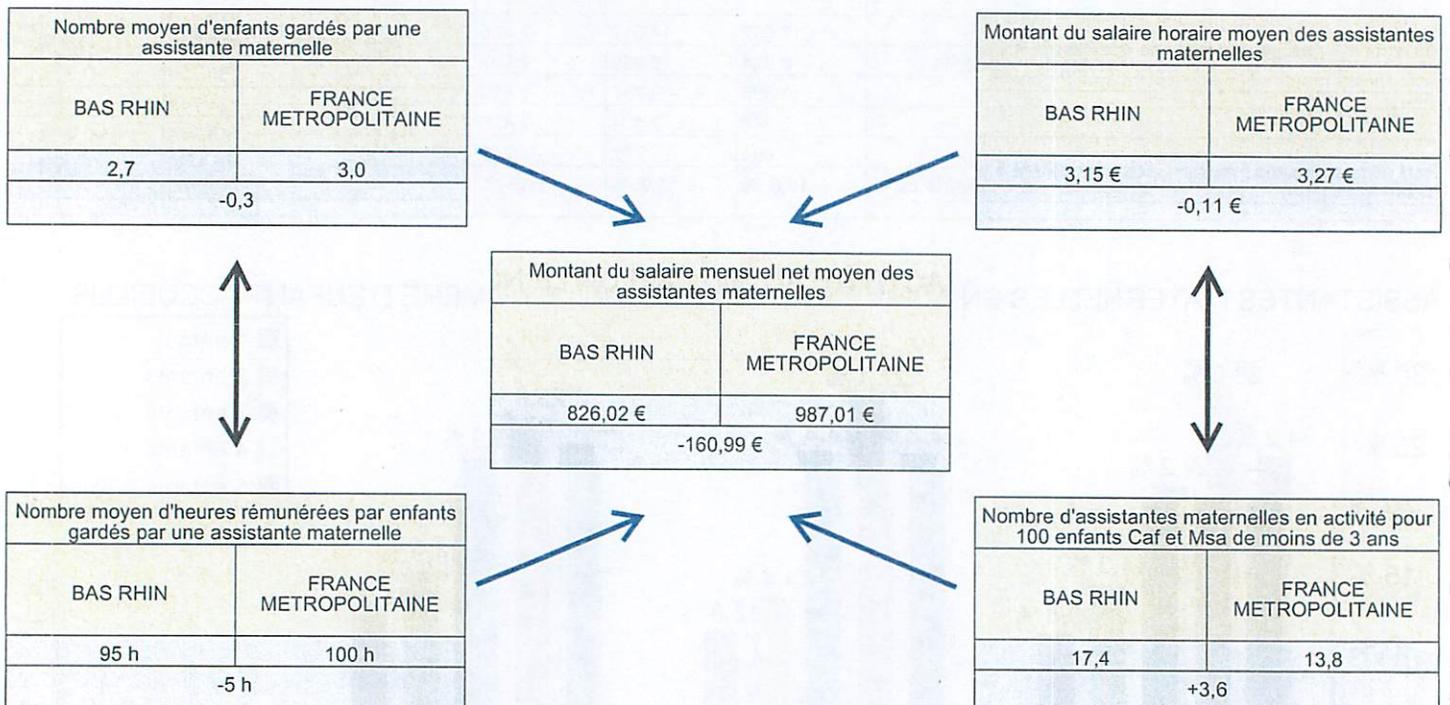
L'autre public potentiel des RAM est constitué par les assistantes maternelles. Les assistantes maternelles décomptées sont celles qui sont connues comme actives avec emploi au 30 novembre dans les bases de gestion du Centre Pajemploi de l'AcoSS, tous régimes confondus. Seuls les enfants de moins de 6 ans sont pris en compte. Le nombre d'enfants accueillis par une assistante maternelle varie suivant plusieurs facteurs. L'agrément est limité à 4 enfants accueillis simultanément, mais au cours d'un mois d'exercice le nombre d'enfants accueillis peut être plus élevé. Une assistante maternelle peut accueillir un nombre limité d'enfants sur des temps longs ou un nombre important d'enfants sur des temps courts. L'augmentation du nombre d'enfants accueillis, surtout à partir de 5 enfants, peut être révélateur de tensions potentielles entre l'offre et la demande de garde individuelle. Ce fractionnement de la garde peut également correspondre à des besoins spécifiques des parents.

Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin

Zone d'étude	Département	BAS RHIN
Zone de référence	National (FM)	FRANCE METROPOLITAINE
Décisionnel	Relais Assistantes Maternelles	

Déterminants de la tension chez les assistantes maternelles

Zone d'étude / 2013	Zone de référence / 2013
Département : BAS RHIN	National (FM) : FRANCE METROPOLITAINE



LIEUX DE GARDE DES ENFANTS & ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE (Différence entre le nombre d'enfants qui sont accueillis dans une commune mais n'y résident pas (flux entrant), et ceux domiciliés une commune mais accueillis ailleurs (flux sortant).	BAS RHIN	FRANCE METROPOLITAINE
Nombre d'enfants gardés sur le territoire quel que soit leur lieu de résidence (a + c)	17 435	917 008
Nombre d'enfants gardés résidant sur le territoire quel que soit leur lieu de garde (a + b)	17 486	916 926
Nombre d'enfants du territoire gardés dans leur commune (a)	11 908	588 961
Nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence - flux sortant (b)	5 576	326 936
Nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de garde - flux entrant (c)	5 509	326 995
Attractivité du territoire : flux entrant - flux sortant (c - b)	-67	+69

SOURCES : CNAF, CCMSA et AcoSS-Centre Pajemploi, IMAJE

Interprétation et limites

La tension se définit par un déséquilibre entre l'offre et la demande d'accueil. Cette tension est déterminée par des



Indicateurs de mesure de l'accueil du jeune enfant

interactions, qui peuvent prendre plusieurs formes formalisées par les flèches bleues et noires.

Le montant du salaire mensuel moyen des assistantes maternelles est déterminé par plusieurs facteurs qui correspondent à des facteurs de tension sur la garde individuelle (flèches bleues).

Le premier est le montant du salaire horaire moyen qui sera d'autant plus élevé que l'offre est limitée (Nombre d'assistantes maternelles en activité pour 100 enfants Caf et Msa de moins de 3 ans) ou la demande forte.

Le second est le nombre moyen d'enfants accueillis à mettre en perspective avec le nombre d'heures de garde par enfant. Ces deux dimensions sont à prendre en compte simultanément, en tenant compte du fait qu'il peut aussi y avoir une certaine disparité dans le choix des parents. Une assistante maternelle déjà bien reconnue par les familles aura la possibilité de choisir d'accueillir moins d'enfants sur un accueil plus long (configuration administrative et qualitative la plus favorable) qu'une nouvelle entrante dans la profession. Dans certains territoires il y a une adéquation qualitative entre l'offre et la demande, mais aussi une tension sur le nombre d'enfants accueillis. Les assistantes maternelles sont alors dans la position la plus favorable : choisir les parents et les enfants qu'elles souhaitent.

Les flèches noires indiquent des interactions entre deux indicateurs. Un nombre moyen d'enfants gardés peut correspondre à peu d'enfants accueillis sur des temps longs ou beaucoup d'enfants accueillis sur des temps courts.

Le salaire horaire est généralement d'autant plus élevé que l'offre est réduite.

Ce schéma général, qui présente des spécificités par régions, a été mis en exergue par des études communes de la Cnaf et de l'Acosse ("Les assistantes maternelles en France en 2008 : des accueils et des salaires variés" - Politiques Sociales et Familiales n°99 et "L'activité des assistantes maternelles" - L'essentiel n° 116. Il est à préciser ou à relativiser en fonction des contextes locaux.

Tout constat et prospective sont à envisager en fonction des flux migratoires qui font qu'un enfant n'est pas nécessairement gardé dans le territoire sur lequel réside sa famille. En 2011 36 % des enfants étaient accueillis par une assistante maternelle hors de leur commune de résidence. Ces flux entrants et sortants déterminent les besoins de garde des familles et la façon d'y répondre sur un territoire précis.

Il y a 4 axes d'analyse qui concernent tous les territoires :

Le nombre d'enfants gardés sur le territoire : c'est la garde effective réalisée indépendamment de l'origine des enfants (les enfants accueillis par les assistantes maternelles du territoire). Certains de ces enfants viennent d'un autre territoire (flux entrant), tandis que d'autres sont gardés en dehors du territoire (flux sortant) et ne sont donc pas pris en compte.

Le nombre d'enfants gardés résidant sur le territoire : ce sont les enfants du territoire qui sont accueillis par une assistante maternelle, qui peut habiter sur un territoire différent de celui où résident les enfants. Dans ce dernier cas il y a un flux sortant, puisqu'ils sont gardés ailleurs.

Le nombre d'enfants du territoire gardés sur leur commune : pour ces enfants il n'y a pas de flux, ils sont gardés sur leur commune de résidence. Cette logique s'applique à tous les territoires de la commune à la France entière.

L'attractivité est un solde qui indique si le territoire accueille plus d'enfants de l'extérieur qu'il n'en "exporte" au titre de la garde individuelle. Si le solde est positif, les enfants d'autres territoires augmentent le volume de l'accueil effectif. Si le solde est négatif, le nombre d'enfants qui sortent du territoire pour être gardés est supérieur à ceux qui y entrent pour être gardés. La garde effective sur le territoire sera donc réduite d'autant.

Deux indicateurs concernent exclusivement les communes :

Le nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence - flux sortant (b) & le nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de garde - flux entrant (c) vous présentent le détail des flux entrant et sortant communaux quel que soit le territoire choisi. Quelques écarts peuvent apparaître sur les cohérences mathématiques ($a + b + c$), 0.1 % des domiciliations ou lieux de garde étant inconnus.

Territoires supérieurs à la commune (cantons & Epci)

Si un territoire supérieur à la commune a été sélectionné, les flux sortants (b) & entrants (c) indiquent ce qui se passe dans le territoire à l'échelle des communes qui le composent, et non au niveau du territoire lui-même. Les indicateurs 04 02 01 04 à 04 02 01 07 répondent à cette problématique supra communale, notamment pour les Epci (01 02 04 06 & 07 Epci de garde & résidence - mise en perspective). Avec ces indicateurs les enfants gardés dans un Epci peuvent l'être dans une autre commune que celle de leur domicile si elle fait partie de l'Epci. Nous ne sommes plus dans une logique communale. Ces indicateurs sont à utiliser si la problématique est de préciser les flux à l'échelle d'un canton ou d'un Epci.

EN CHIFFRES

Au 1^{er} janvier 2014, 46 RAM sont en activité sur le département du Bas-Rhin. Chacun d'eux élabore un projet agréé par le Conseil d'Administration de la Caf du Bas-Rhin.

En 2013, la Caf du Bas-Rhin a versé 1 275 000 euros sous forme de prestation de service aux gestionnaires et/ou collectivités des territoires concernés.

CONTACT

Nathalie CURTET
Conseillère technique en charge de l'animation
du Réseau des RAM
03 88 37 75 85
nathalie.curtet@cafstrasbourg.cnafmail.fr

Ce dépliant a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail associant le Conseil général, des responsables de RAM et des représentants de gestionnaires de structures d'accueil de la petite enfance (Association générale des familles, Association d'action sociale du Bas-Rhin).



Rôle et missions d'un Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

PARENTS & FUTURS PARENTS

- Le RAM...
- › Accueille et informe les parents et futurs parents sur l'ensemble des modes d'accueil individuel et collectif
 - › Organise des temps d'échange, des conférences, des forums...
 - › Met en relation l'offre et la demande
 - › Apporte un soutien administratif
 - › Anime des activités d'éveil, des temps festifs



PROFESSIONNELS & FUTURS PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

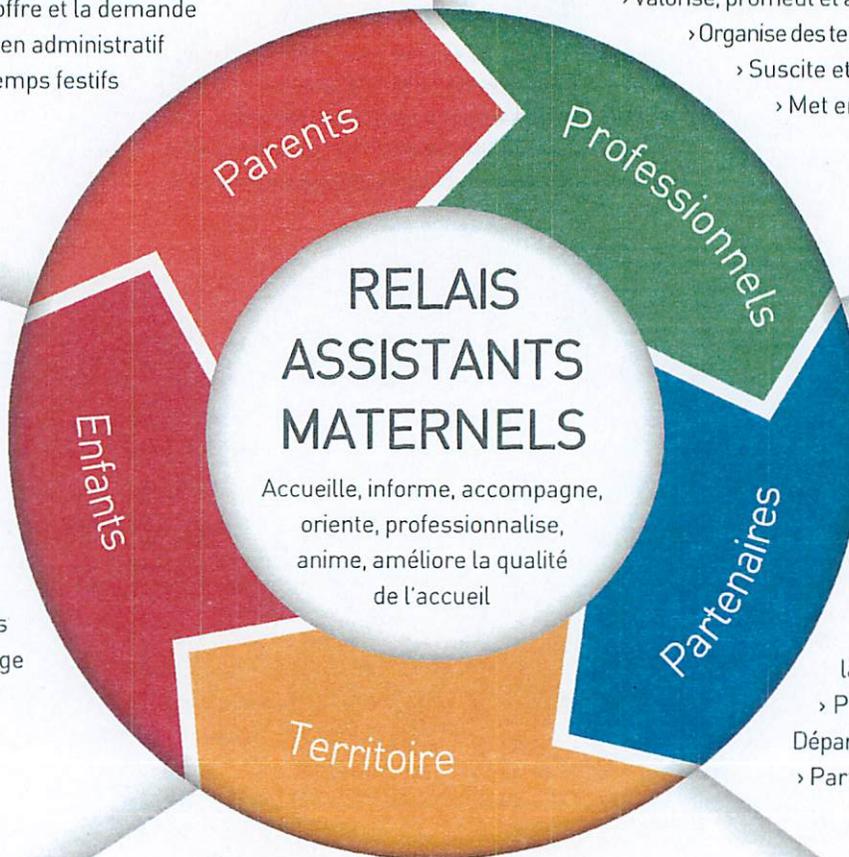
- Le RAM...
- › Informe sur les métiers de la petite enfance
 - › Apporte un soutien administratif
 - › Valorise, promeut et aide à la professionnalisation du métier d'assistant maternel
 - › Organise des temps collectifs, ateliers d'éveil, réunions à thèmes, conférences...
 - › Suscite et promeut la formation
 - › Met en relation l'offre et la demande



ENFANTS



- Le RAM...
- › Anime et propose des ateliers d'éveil (bibliothèque / médiathèque, arts plastiques, baby-gym, musique...)
 - › Contribue à la socialisation des jeunes enfants
 - › Accompagne leur prise en charge



- Le RAM...
- › Travaille en concertation avec les Institutions : collectivités, gestionnaires, instances représentatives, Caf, Conseil Général, Education Nationale...
 - › Crée des passerelles avec les différents acteurs du territoire (structures petite enfance, accueil de loisirs, ludothèque, association culturelle, sportive,...)
 - › Participe au réseau départemental des Ram animé par la Caf
 - › Participe aux groupes de travail initiés par la Commission Départementale d'accueil du jeune enfant ou par le réseau des Ram
 - › Participe à des comités de pilotage petite enfance/enfance

- Le RAM...
- › Connaît l'environnement local et les caractéristiques du territoire (évolution démographique, développement urbain, données chiffrées Caf : allocataire, nombre d'enfants...)
 - › Répertoire l'offre et les besoins d'accueil et besoins atypiques ou spécifiques (handicap, minima sociaux, urgence...)
 - › Contribue à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant
 - › Transmet les informations recueillies aux partenaires



TERRITOIRE

PARTENAIRES



Etat des lieux des Relais assistants maternels (Ram) du Bas-Rhin Synthèse

Présentation de la démarche

Chacun des Ram du Bas-Rhin a été rencontré par la conseillère thématique de la Caf pour un échange approfondi sur son fonctionnement. Cette démarche s'est déroulée sur une période d'une année.

Ces rencontres ont permis de poser un état des lieux des pratiques de chaque Ram du Bas-Rhin par rapport aux missions décrites dans la lettre circulaire de février 2011 :

- la mission d'information
- la mission de professionnalisation.

Ces rencontres ont permis d'échanger sur l'appropriation de chaque Ram des missions de la lettre circulaire ainsi les actions mises en place sur les différentes thématiques.

A noter que les Ram de Strasbourg ont été rencontrés début 2014, le document tient compte de ces rencontres.

La mission d'information en direction des parents et des professionnels de la petite enfance

Dans l'ensemble des Ram, la mission d'information est la principale mission développée par les Ram du Bas-Rhin :

- l'information sur tous les modes d'accueil du territoire des Ram est maintenant bien intégrée par les Ram dès qu'ils reçoivent une famille en recherche de mode d'accueil. Même si souvent le Ram est le deuxième lieu vers lequel la famille se retourne (après la structure collective), il commence de plus en plus à être reconnu par les familles comme un lieu d'information principal sur les modes d'accueil de la petite enfance.
 - **Actions à mettre en œuvre pour tous les Ram** : utiliser les outils de communication disponibles sur le territoire (journaux de la collectivité, sites internet...) pour mieux faire connaître cette mission à l'ensemble des habitants du secteur, créer un journal du Ram...
 - **Une information ciblée** sur l'existence et les missions des Ram pourra être mise en place par la Caf sur la base des fichiers des bénéficiaires des compléments de mode de garde pour les familles employant un assistant maternel ou une garde à domicile. Cette information aura pour objectif de promouvoir les Ram auprès des familles des territoires.
- les Ram tiennent à jour les listes des assistants maternels délivrées par le Conseil Général, souvent une deuxième liste parallèle est gérée par le Ram avec l'indication des disponibilités des assistants maternels du territoire. Le Ram utilise pour cela soit un logiciel, soit l'outil

excel. Aucune uniformité n'est constatée par rapport à la tenue de cette liste, les Ram n'étant pas tous outillés de manière identique. A noter que les Ram de Strasbourg utilisent la même liste que le Conseil Général et y notent les disponibilités des assistants maternels de leur secteur.

La demande de mise à jour des disponibilités est faite régulièrement par les Ram (1 à 3 fois par an). Cette mise à jour n'est pas fiable à 100% car le retour des assistants maternels n'est pas systématique. En effet, aucune obligation n'est faite pour les assistants maternels de déclarer leurs disponibilités auprès du Ram et souvent ceux-ci ne répondent pas au questionnaire envoyé par le Ram

- **Comment inciter les assistants maternels à donner leurs disponibilités au Ram ?**
Aucune solution ne peut être trouvée actuellement à ce problème, il s'agit surtout de faire comprendre aux assistants maternels l'intérêt qu'ils ont à y trouver.
La question de la méthode, du rythme d'actualisation à partir des échanges de bonnes pratiques sera cependant retravaillé dans le cadre du réseau départemental des Ram.
 - Recensement des offres spécifiques (horaires atypiques, accueil en urgence, enfant en situation de handicap) : ce recensement n'est pas pratiqué de manière systématique par l'ensemble des Ram, **environ la moitié des Ram du Bas-Rhin le pratique**. Souvent, le Ram recense l'une ou l'autre offre mais pas forcément toutes. Il existe cependant des listes d'assistants maternels gérées par le Ram qui permettent de mettre en relation l'offre et la demande lors d'une demande spécifique.
 - **Action à mettre en œuvre pour un recensement généralisé de ces demandes spécifiques** : un travail va démarrer dans le cadre du réseau des Ram sur la possibilité de travailler avec un réseau d'assistants maternels volontaires pour ces accueils spécifiques. Le résultat des travaux sera partagé avec l'ensemble des Ram du Bas-Rhin afin que chaque Ram puisse à son tour mettre en place un tel recensement.
 - Information des futurs professionnels sur les métiers de la petite enfance : les Ram sont en capacité d'informer sur tous les métiers de la petite enfance et le font en fonction de la demande qui reste rare à ce jour. Concernant le métier d'assistant maternel, plus de la moitié des Ram participent **aux réunions d'information du métier organisées par le Conseil Général**. Ces réunions se sont généralisées dans l'ensemble du département et permettent une approche globale du métier d'assistant maternel.
 - Information sur les différentes aides auxquelles peuvent prétendre les assistants maternels : par rapport aux aides de la Caf, peu de demandes de renseignement sont émises de la part des assistants maternels, les informations étant données par le Ram si une demande est faite en ce sens. Actuellement, 30% des Ram informent les familles sur les aides auxquelles elles peuvent prétendre mais seulement 12% informent les assistants maternels sur les aides possibles de la Caf.
 - Il est constaté l'absence d'information générale sur les aides apportées aux assistants maternels : ce type d'actions sera à mettre en place. **Un travail autour d'un support de présentation intégrant les aides existantes pourrait être élaboré par le réseau et présenté lors de rencontres** organisées par le Ram en direction des assistants maternels.
- NB : les Ram vont désormais remettre les dossiers pour les primes à l'installation des nouveaux agréés (la distribution se fera à compter du mois d'avril, date à laquelle le Conseil Général confiera la formation à un prestataire extérieur et ne sera plus en

mesure de délivrer les dossiers).

- Information générale en matière de droit du travail : les Ram du Bas-Rhin ont tous acquis une expertise dans ce domaine. Se pose régulièrement la question de la limite à ne pas dépasser dans le domaine juridique (conformément aux orientations nationales qui invitent les responsables de Ram à limiter leurs interventions en ce sens)
 - Action à mettre en œuvre par le biais du réseau : **faire intervenir un juriste sur le cadre d'intervention des Ram dans leur mission d'information générale en matière de droit du travail.** Une juriste qui travaille déjà en collaboration avec d'autres Caf est pressentie pour intervenir auprès des Ram du Bas-Rhin, les démarches sont en cours pour une intervention éventuelle.
- Utilisation du site **mon-enfant** pour informer et renforcer l'attractivité des métiers de l'accueil individuel : peu de Ram utilisent le site mon-enfant comme outil de travail, il en est de même pour le site caf.fr. Sur l'ensemble des Ram rencontrés, 40% des Ram utilisent le site mon-enfant dont 22% uniquement pour la simulation du coût de l'accueil.
- Information sur la garde à domicile : il existe peu de demandes de ce type dans le département, la majorité se situent sur la CUS. Les Ram se trouvent un peu démunis face à de telles demandes mais orientent néanmoins les familles vers les structures agréées.
 - Travaux menés dans le cadre du réseau : un guide à destination des Ram sur la garde à domicile a été élaboré et permettra de répondre aux questions des familles (ce document est en cours de consolidation).

La mission de professionnalisation

Les Ram ne sont pas chargés de la formation des assistants maternels et des gardes à domicile mais contribuent à leur professionnalisation en améliorant leurs pratiques professionnelles. Plusieurs points sont ainsi répertoriés :

- **Susciter le besoin de formation des professionnels de la petite enfance** : des actions d'information sur la formation des assistants maternels sont mises en place par les Ram avec différents partenaires. Les actions visant à faciliter le départ en formation se limitent pour la grande majorité à des actions d'information. Peu de Ram recueillent les besoins en formation, sensibilisent les parents sur l'intérêt d'encourager leur employé à s'inscrire dans une démarche de formation ou traitent des problématiques liées à l'accueil des enfants durant le temps de formation des assistants maternels.
 - **cette partie doit être développée par les Ram pour inciter un maximum de professionnels à partir en formation ;**
 - certains Ram ont mis en place des groupes d'échanges de pratiques pour les assistants maternels de leur territoire. Ces groupes sont animés par une personne extérieure ou par le responsable du Ram. Les assistants maternels qui y participent souhaitent une pérennisation de ces actions.

- **Contribuer à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes à domicile :**
 - des outils ont été créés dans le cadre de la Codaje (livret d'accueil et charte qualité) et pourront servir de support pour les Ram qui s'engagent dans une démarche de professionnalisation ;
 - **projet du réseau : création d'un « passeport » de participation aux actions mises en place par le Ram** (ateliers d'éveil, soirées thématiques, formation...). Ce passeport devra permettre de valoriser l'assistant maternel qui s'implique dans son travail en participant activement à la vie du Ram. Un groupe de travail s'est mis en place et a travaillé sur ce « passeport », le projet sera prochainement présenté à l'ensemble du réseau. (joint pour validation)

- **Constituer un lieu d'échanges et de rencontre ouverts aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants :** les ateliers d'éveil fonctionnent pratiquement partout avec une fréquentation satisfaisante. Dans certains cas, la fréquentation est telle que les assistants maternels doivent s'inscrire pour participer aux ateliers. Néanmoins, on retrouve souvent le même noyau d'assistants maternels qui participent à ces activités :
 - Quelles actions peuvent être mises en place pour favoriser **une fréquentation plus élargie des assistants maternels aux ateliers** ? Cette question pourra être traitée par le réseau.
Point particulier : Les ateliers d'éveil sont assez souvent fréquentés par les parents en même temps que les assistants maternels. Se pose la question du positionnement des assistants maternels face à d'éventuels employeurs, les temps d'activités étant souvent des temps d'échanges pour les assistants maternels. Il s'agirait de réfléchir dans le cadre du réseau aux bonnes pratiques à mettre en œuvre par les assistants maternels en cas d'ateliers conjoints.
 - les Ram ouvrent leurs activités à la garde à domicile en fonction de la demande et s'il reste des places pour les activités. Certains Ram accueillent ainsi des gardes à domicile mais cela reste très marginal sur le département ;
 - certains Ram ont rédigé un règlement intérieur des ateliers qu'ils mettent en place : **cette pratique pourra être développée par d'autres Ram** après étude de la plus-value d'un tel document.
 - tous les Ram du Bas-Rhin organisent des temps festifs pour les assistants maternels et les familles (fête de Noël, sorties...) : il pourrait être intéressant de réfléchir à l'organisation d'un temps annuel pour tous les Ram du Bas-Rhin.

La mission d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants :

A travers les deux grandes missions, les Ram participent à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant et contribuent ainsi à la politique petite enfance du territoire en se positionnant comme les interlocuteurs privilégiés des élus, des gestionnaires et des institutions.

- Tous les Ram n'ont pas encore développé cette mission d'observation du territoire et peu de comités de pilotage Ram sont mis en place dans le département. Pour aider les Ram dans cette mission, un outil est en cours de réalisation par un groupe de Ram du Bas-Rhin qui reprend les indicateurs nécessaires pour une meilleure connaissance du territoire et qui sera diffusé à l'ensemble des Ram. Un document sur le rôle et l'importance du comité de pilotage est également en cours : **l'objectif est de développer les comités de pilotage sur**

l'ensemble du département.

- Tous les Ram ne sont pas équipés d'un logiciel spécifique, il n'y a donc pas d'uniformisation des relevés de données sur le département. La Cnaf réfléchit à mettre à disposition des Ram une trame d'évaluation sous format excel.
- Les élus sont encore trop souvent ignorants du rôle d'un Ram : cet axe est à développer et un support à destination des élus a été élaboré. Il vous est proposé pour validation. Des rencontres seront organisées sur les territoires où le Ram est mal connu.

Autres points abordés lors des rencontres :

Le Ram et le partenariat

Le Ram doit inscrire son action dans un partenariat fort avec les différentes structures de son territoire et les acteurs de la petite enfance :

- le partenariat existe avec les structures petite enfance lorsqu'il y en a sur le territoire. L'émergence des micro crèches (notamment en mode Paje) interroge souvent les responsables de Ram : **quel partenariat mettre en place avec de telles structures ?** Cette réflexion pourra être partagée dans le cadre du réseau.
- dans de nombreux territoires le partenariat avec la PMI est bien développé. La puéricultrice de secteur est connue par les Ram et des actions communes sont ainsi mises en place.
- les Ram ont dans l'ensemble développé des partenariats avec les bibliothèques / médiathèques : ces lieux les accueillent pour des séances de lecture notamment.
- Il reste à développer dans certains endroits un partenariat avec les accueils de loisirs / périscolaires, voire l'école maternelle.

Le Ram comme lieu de centralisation des demandes d'accueil

Aucun Ram ne centralise actuellement les demandes d'accueil de la petite enfance à travers le site mon-enfant.fr. Des démarches sont en cours auprès de plusieurs collectivités pour mettre en place ce système. Il faudra d'abord tester ce mode de fonctionnement sur une ou deux collectivités et en tirer un bilan avant de pouvoir déployer cette démarche sur le département. Les communes pressenties sont Hoenheim et Oberhausbergen, des rencontres ont déjà eu lieu pour présenter le dispositif.

Le Ram et la communication

Les Ram du Bas-Rhin utilisent les outils mis à leur disposition pour communiquer sur les actions qu'ils mettent en œuvre : sites internet, bulletins municipaux...

Une grande majorité a élaboré un « journal du Ram » qui communique sur les informations législatives, le programme des activités, les soirées thématiques. Ces journaux sont envoyés à l'ensemble du public fréquentant le Ram. Les Ram qui n'ont pas encore de journal souhaitent réfléchir à la possibilité d'en réaliser un.

Conclusion :

Ces échanges riches ont permis de mieux appréhender le fonctionnement quotidien des Ram, leurs interrogations et difficultés rencontrées dans leur travail.

Des pistes de travail ont ainsi été dégagées et des actions ont déjà débuté pour aider au mieux les responsables des Ram dans leur travail.

Le réseau des Ram du Bas-Rhin animé par la Caf permet ainsi de trouver ensemble les bonnes pratiques nécessaires pour le meilleur fonctionnement possible des Ram du Bas-Rhin.

Des priorités ont été dégagées parmi les pistes de travail et les premiers travaux porteront sur :

- l'importance de mettre en place un comité de pilotage Ram sur les territoires avec l'élaboration d'un outil en direction des élus ;
- la mise en réseau d'assistants maternels volontaires pour l'accueil des demandes spécifiques des familles (horaires atypiques, accueil en urgence, enfant en situation de handicap...) ;
- l'incitation à faire partir les assistants maternels en formation avec également l'élaboration d'un outil en direction des Ram du département.

Nathalie CURTET

ECOPLI

SCHILTDIGHEIDEN
BAS RIJNDI

22-01-15

095 EO 166502

ACDD 671440

€ R.F.
002,20

LA POSTE
HZ 102127

**NE PAS FAIRE SUIVRE
RETOUR A L'ENVOYEUR**

- n'habite pas à l'adresse indiquée
- décédé(e)
- voir nouvelle adresse au verso
- parti(e) sans laisser d'adresse
- adresse incomplète

caf.fr